

---

## Le drame biblique en Allemagne

*En Souvenir de Jean Lebeau (†).*

Le xvi<sup>e</sup> siècle marque dans toute l'Europe la fin progressive des jeux de la Passion, selon un mouvement inexorable qui tient à la dégradation de la pratique médiévale tardive ainsi qu'à la manifestation d'une exigence de respect du sacré, incarné par la théologie de la Croix. Le surgissement de la Réforme en Allemagne renforce cette tendance au nom d'une réserve initiale forte envers l'art religieux en général. Parallèlement, l'édification d'une société protestante organisée autour de la doctrine rénovée rendait indispensable la création de nouveaux instruments de diffusion du savoir religieux, revivifié par le contact avec le texte de la Révélation. La mise en place d'un enseignement secondaire fournit l'occasion d'une pénétration en profondeur des classes appelées à construire l'*Ecclesia reformata*.

En dépit d'une hostilité latente qui s'alimentait à l'argumentation patristique contre le théâtre, monde de la corruption (prostitution), de l'apparence et de la séduction (*pompa diaboli*), dont le calvinisme et pour une part le zwinglianisme continueront à faire usage longtemps, la représentation dramatique s'imposa comme outil de formation intellectuelle et spirituelle. Une conviction s'établit peu à peu selon laquelle la scène est l'auxiliaire naturelle de la chaire : ce qu'elle perd en rigueur dans le maniement des concepts, elle le gagne, pense-t-on largement, en efficacité par la production d'images qui imprègnent durablement l'esprit des spectateurs.

D'abord réticent, Luther adopta à partir de 1530 une attitude favorable aux drames bibliques. Sa lettre à Nikolaus Hausmann du 2 avril

de la même année et plusieurs de ses *Propos de table* soulignent sans la moindre ambiguïté la valeur pédagogique et moralisatrice de spectacles « honnêtes ». Son rapport à Georges d'Anhalt du 5 avril 1543 au sujet du conflit entre Joachim Greff (1540-1552) et les autorités de Dessau place le théâtre parmi les *adiaphora* dont la légitimité dépend de la *causa finalis*. Sous l'influence de Mélanchthon, qui avait donné en 1516 (1521) une édition de Térence, Luther, rallié à un point de vue défendu par Erasme, va jusqu'à reconnaître la validité de ce modèle prestigieux pour la constitution d'un répertoire chrétien. Sa prédilection pour les « belles histoires » que rapporte la Bible (hors du corpus « historique »), celles de Judith, Esther, Tobie, Daniel, Suzanne, ne se démentit jamais. En 1534 encore, dans les préfaces qu'il adjoint à ces textes, le réformateur réitère sa recommandation. Il est remarquable que dans son commentaire de Judith il avance la thèse, surprenante mais révélatrice, selon laquelle les juifs auraient fait jouer ce récit de la même manière, précise-t-il, que « nous [= les chrétiens] transposons sur la scène la Passion et les légendes des saints ». Si Luther ne définit pas clairement les principes aptes à permettre la synthèse des composantes antiques et chrétiennes, il se montre rigoureux et de beaucoup plus prolix lorsqu'il s'agit de caractériser l'esprit de ce théâtre encore à naître : piété, confiance en Dieu, soumission au Créateur dont on attend qu'il assiste les croyants dans l'adversité et le combat contre les ennemis (Turcs et... papistes). Le drame biblique protestant conservera toujours ces traits spécifiques. La première édition complète de la Bible en 1534 ainsi que le ralliement de nombreux imprimeurs lui assurèrent l'audience qui lui permit de s'implanter dans tout l'Empire. Il est vrai que l'accent varia parfois, que des réticences se firent jour à l'égard des moules antiques selon une ligne de partage qui divisa réformateurs de tendance humaniste et réformateurs plus expressément attachés au monopole culturel des Écritures. Les oppositions entre les personnes, les régions, les écoles théologiques trouvèrent à s'exprimer dans ce domaine aussi. Mais l'appui apporté à Luther par les Strasbourgeois Martin Bucer (1491-1551) et Otto Brunfels (1488-1534) conforta l'option prise. La référence explicite aux spectacles à thèmes religieux dans les ordonnances scolaires (*Schulordnungen*), par exemple celle de Nördlingen dès 1522 ou celle de Soest en 1618, lui conféra une base stable et durable.

#### LES ORIGINES

Au départ cependant, les dates l'indiquent assez, la nature des supports était loin d'être nettement cernée. En Suisse, berceau de la contes-